



D.2024.02.07.6.3

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 7 Février 2024

6 - RESSOURCES HUMAINES ET ORGANISATION

6.3 - Poste de responsable du budget au sein de la Direction Générale Adjointe Mobilités et Ressources –Procédure de recrutement. Cadre d'emplois des attachés.

L'an deux mille vingt quatre, le sept février dans la salle Métropole à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X (jusqu'au point 4.3)	X (à M.Grass à compter du point 5.1)	
CHOLLET François		X (à M. Trautmann)	
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (à M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent			X
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe	X		
CC DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN			
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Tisséo Collectivités, Autorité Organisatrice de la Mobilité, est en charge de l'organisation des services de mobilité, de la conception et de la mise en œuvre d'une politique des transports à l'échelle de l'agglomération toulousaine.

Sous la responsabilité du Directeur des Affaires Juridiques et Financières, le ou la responsable du budget élabore et suit l'exécution du budget.

A ce titre, ses principales missions portent sur :

- L'élaboration des orientations budgétaires, du budget primitif, des budgets supplémentaires et des décisions modificatives,
- Le suivi de l'exécution budgétaire : évolution des crédits, imputations comptables, écritures de clôture des comptes, compte administratif,
- La supervision des activités de la comptabilité : engagements, mandatement et recettes, fiscalité TVA, inventaires comptables,
- L'alimentation des tableaux de bord financiers.

Le ou la responsable du Budget devra bénéficier d'une expérience confirmée ou de formation supérieure titulaire d'un diplôme de niveau VII avec une première expérience de 2 ans au minimum.

Ce poste à temps complet répond à un besoin permanent et sera pourvu prioritairement par voie statutaire.

Dans le cas où aucune candidature de fonctionnaire ne serait acceptable et ne pourrait être retenue, le poste pourra être pourvu par voie contractuelle (article L332-8 du code général de la fonction publique).

La rémunération brute annuelle sera calculée par référence au traitement indiciaire afférent au cadre d'emploi des attachés sur la base des titres et diplômes détenus.

- de 3 à 6 ans d'expérience : 4ème ou 5ème échelon du grade d'attaché.
- plus de 6 ans d'expérience : A partir du 6ème échelon du grade d'attaché ou à partir du 1^{er} échelon du grade d'attaché principal.

L'agent bénéficiera du régime indemnitaire applicable au SMTC ainsi que des avantages acquis de la collectivité.

Il est proposé aux membres de l'Assemblée délibérante d'autoriser le Président du SMTC (Tisséo Collectivités) à pourvoir le poste selon les modalités ci-dessus exposées.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à engager la procédure de recrutement et à pourvoir le poste de responsable du budget relevant du cadre d'emplois des attachés conformément aux dispositions du code général de la fonction publique.

ARTICLE 2 : DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget du SMTC (Tissé Collectivités).

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de la légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES